



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 899/2024
Date de la séance du CE : 4 septembre 2024
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2023.STA.1804
Classification : Non classifié

Initiative populaire cantonale « Initiative bernoise sur la formation » ; aboutissement

1. Dépôt de l'initiative

Le 14 août 2024, le comité d'initiative a déposé à la Chancellerie d'État l'« Initiative bernoise sur la formation » dans les délais légaux. L'initiative a la teneur suivante :

« Les citoyens et citoyennes du canton de Berne soussignés déposent, en vertu de l'article 58 de la Constitution cantonale du 6 juin 1993 et des articles 140 et suivants de la loi cantonale du 5 juin 2012 sur les droits politiques, l'initiative suivante sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces : La Constitution du canton de Berne (ConstC) du 6 juin 1993 est modifiée comme suit :

Chapitre 3.7 Formation et recherche, art. 43 Ecoles

¹ Inchangé.

^{1a} Le canton et les communes veillent à garantir sur tout le territoire une formation de haute qualité et mettent à disposition les moyens nécessaires à cette fin.

^{1b} Ils veillent à ce qu'il y ait suffisamment de personnel enseignant et de personnel spécialisé qualifiés pour former les élèves, et à employer ces personnes en fonction de leur formation et de leurs compétences.

^{1c} Ils veillent à ce que le travail du personnel enseignant et du personnel spécialisé profite en premier lieu aux élèves.

² Inchangé.

³ Inchangé. »

2. Constatation de l'aboutissement

Après examen, la Chancellerie d'État constate que l'initiative est pourvue de 20 427 signatures valables. Le Conseil-exécutif constate que l'initiative a abouti.

3. Traitement de l'initiative

L'initiative populaire est transmise à la Direction de l'instruction publique et de la culture pour qu'elle en assure le traitement. La procédure est régie par les articles 58 ss de la Constitution cantonale et par l'article 149, alinéa 2 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Chancellerie d'État
- Direction de l'instruction publique et de la culture